



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

AUG 10 1983

A/38/331
S/15916
10 août 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

UN/DA

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-huitième session

Point 69 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR

LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS

DE L'HOMME DE LA POPULATION DES TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE

Trente-huitième année

Lettre datée du 5 août 1983, adressée au Secrétaire général par le
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jordanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire part des dernières informations concernant les activités de colonisation menées par Israël dans les territoires arabes occupés au cours des mois de mai et juin 1983. Ces activités, qui constituent une violation des principes du droit international relatifs à l'occupation militaire et, en particulier, des Conventions de La Haye de 1907 et de la quatrième Convention de Genève de 1949, visent notamment la confiscation de terres arabes pour permettre l'implantation de nouvelles colonies.

Je n'ai pas besoin de souligner le danger que représente la poursuite d'une telle politique pour la sécurité et la paix et pour les perspectives de paix dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et l'annexe ci-jointe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 69 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires,

(Signé) Farouk A. KASRAWI

* A/38/150.

ANNEXE

Activités de colonisation israéliennes en mai et juin 1983

En mai et juin 1983, les autorités d'occupation ont créé les colonies de peuplement suivantes :

1. Adora : les travaux de construction ont débuté le 1er juin 1983. Cette colonie est située sur la route qui mène à la colonie de Kiryat Arba [district d'Al-Khalil (Hébron)].

2. Giro : les travaux de construction ont débuté le 3 mai 1983. Cette colonie, située à l'est de la ville d'Al-Khalil, s'étend sur une superficie de 1 300 dunams.

A cours de ces deux mois, les autorités israéliennes ont également confisqué 30 680 dunams de terres sur la rive occidentale :

- 1) 10 000 dunams dans les villages de Shofa, Kir, Bait Lid et Saffarin (district de Naplouse), confisqués le 2 mai;
- 2) 1 600 dunams dans le village d'Agraba (district de Naplouse), confisqués le 7 mai;
- 3) 7 000 dunams dans le village Al-Issawiyah [district d'Al-Quods (Jérusalem)], confisqués le 17 mai;
- 4) 80 dunams dans le village de Bait Ummar (district d'Al-Khalil), confisqués le 8 juin;
- 5) 7 000 dunams dans le village d'Al-Burj (district de Dura, région d'Al-Khalil), confisqués le 9 juin;
- 6) 5 000 dunams dans les villages d'Al-Zababidah et de Raba (district de Djenine) et de Talfit (district de Naplouse), confisqués le 17 juin;
- 7) Par ailleurs, les autorités israéliennes ont informé la population du village de Kubar (district de Ramallah) de la confiscation de milliers de dunams de terres non boisées situées entre les villages de Kubar et de Bait Illo. Le journal Al-Cha'b - paraissant à Al-Quods - qui a publié cette information le 1er juillet 1983 n'a pas précisé la superficie de ces terres.

Le Ministre chargé des
affaires du
territoire occupé,

(Signé) Hasan IBRAHIM